

# EN MARS 2023, NOUVELLE ÉTAPE DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS

**1/3 des ordures ménagères (2 000 tonnes) est encore composé de déchets (épluchures ou restes de repas) qui finissent incinérés, voire enfouis. Ils constituent pourtant une vraie ressource à valoriser afin de nourrir les sols ou produire de l'énergie.**

## LE TRI DES BIO-DÉCHETS

REDON Agglomération proposera donc en mars 2023 plusieurs solutions afin de généraliser le tri à la source des déchets alimentaires sur l'ensemble du territoire :

- ✓ Pour les maisons individuelles : la dynamique initiée depuis plusieurs années autour du compostage sera renforcée : les foyers en maison individuelle avec jardin seront incités à composter à leur domicile (9 habitants sur 10).
- ✓ Pour les habitats collectifs : certains habitats collectifs volontaires (1 500 habitants) et les professionnels produisant moins de 5 tonnes de déchets alimentaires par an, pourront être accompagnés pour la mise en place de sites de compostage partagé.
- ✓ Pour les habitats en zone dense : où le compostage est plus difficile à pratiquer. Une collecte séparée en points d'apports volontaire sera déployée dans certains quartiers d'Allaire, Guémené-Penfao, Plessé, Redon et Saint-Nicolas-de-Redon. Les agents de REDON Agglomération rencontreront les habitants concernés au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

## LA MODIFICATION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ces nouvelles possibilités de tri auront pour conséquence d'amplifier la réduction des ordures ménagères produites sur le territoire. Pour plus de 8 habitants sur 10, le bac d'ordures ménagères (couvercle gris) n'est présenté que 12 fois ou moins sur l'ensemble de l'année.



En conséquence, **à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023**, la collecte des ordures ménagères interviendra 1 fois tous les 15 jours, en alternance des bacs jaunes.

Un nouveau calendrier de collecte vous sera adressé par courrier en février 2023.

Il indiquera les jours de collecte en alternance pour chaque commune.

D'ici là, le calendrier couvrant la **période de janvier à février 2023** est à découper dans le magazine communautaire de décembre.

Vous pouvez également le retrouver sur internet en scannant le QR code suivant :



En cas de doute, une foire aux questions est disponible et consultable sur le site de REDON Agglomération : [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh).

**LE SRU (SERVICE RELATION À L'USAGER) EST JOIGNABLE PAR MAIL :**

[contact@redon-agglomeration.bzh](mailto:contact@redon-agglomeration.bzh)

ou par téléphone le matin uniquement 02 99 70 34 34 - choix n°1.

Ce service est à la disposition des usagers pour mettre à jour leur compte et les conseiller sur les gestes de prévention de gestion des déchets.